

## BOUHET

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU MARDI 4 JANVIER 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le quatre janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT, Maire, dans la salle des fêtes de Bouhet en raison de la pandémie de COVID 19.

**Etaient présents :** MM. Christophe RAULT, Jean-Daniel RODRIGUEZ, Pascal CHAUVEAU, Pierre-Yves MERCKEL, Louis-Marie COUDRIN, Richard INES, Yves LAMOUREUX, et Aurélien GENTES et Mmes Florence VILLAIN, Sandra SEIGNEURET, Monique BRIFFAUD et Isabelle SIMONNEAU.

**Absents excusés :** MM Yanick DIOCLES et David ARRIF et Mme Séverine LAMOUREUX.

**Secrétaire de séance :** Mme Monique BRIFFAUD.

**Invitée :** Mme Florence BAZILE, Secrétaire.

**Date de convocation :** jeudi 30 décembre 2021.

*Le procès-verbal de la séance de conseil municipal ordinaire du 15 novembre 2021 a été transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal. Il n'y a pas de commentaires, le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.*

#### **ORDRE DU JOUR :**

##### **FINANCES PUBLIQUES :**

1. **Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**
2. **Création d'une régie pour la location de la salle des fêtes et/ou de son annexe (info).**

##### **FONCTION PUBLIQUE :**

3. **Evaluations annuelles des agents**
4. **Remises cadeaux mairie aux agents**

##### **URBANISME / VOIRIE / PROJETS :**

5. **Décision du Maire en matière de Droit de Préemption Urbain**
6. **Attente retour SEMDAS / CAUE pour les halles**
7. **Idées de projets pour l'immeuble 6/8 rue Leconte**
8. **Contact (Flyers) avec tous les riverains concernés par la réfection de la traverse du bourg**

##### **SCOLAIRE :**

9. **Achat de détecteurs de CO2 pour l'école**

##### **INTERCOMMUNALITÉ :**

10. **Convention de mise à disposition de service pour la mise à disposition du personnel intercommunal pour la distribution des publications de la Communauté de Communes Aunis Sud.**

##### **FESTIVITÉS/ CÉRÉMONIES :**

11. **Nouvelles directives liées au COVID**
12. **Elaboration carte de vœux de l'équipe municipale avec le nouveau logo**
13. **Location salle des fêtes (uniquement associations et assemblées délibérantes)**
14. **Retour sur expérience / Point de situation pour les distributions cadeaux enfants et aînés ruraux**

##### **COMMISSIONS COMMUNALES / AGENDA :**

15. **Agenda**

## 16. Télescopage pour les CM le mardi en raison des programmations associatives

### QUESTIONS DIVERSES et tour de table.

#### FINANCES PUBLIQUES :

##### 1. Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Avant de pouvoir voter le Budget Primitif 2022, la commune doit pouvoir payer ses dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des dépenses réelles de l'année 2021 en y enlevant les dépenses liées aux emprunts et aux restes à réaliser (soit 130 860,51 €). Ainsi, une délibération est nécessaire pour autoriser Monsieur le Maire à liquider les factures d'investissement comme proposé ci-après.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- SECURIMED ou SEDI ou TROTEC : détecteurs de CO2 pour l'école communale (devis non encore choisi)

Entre 720,12 et 1 259,64 €

**TOTAL**

**Entre 720,12 et 1 259,64 €**

##### Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- **DECIDE** d'accepter la proposition de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

##### 2. Création d'une régie pour la location de la salle des fêtes et/ou de son annexe (info).

Le nouveau Comptable Public de Surgères refuse dorénavant que la location de la salle des fêtes et /ou de sa salle annexe ne soit pas liée à une régie de recettes. Monsieur le Maire, comme l'y autorise la délibération n° 12/2020 portant sur les délégations du Conseil municipal au Maire, peut créer une régie par une décision du maire, sans passer par délibération de l'assemblée.

Il est envisagé d'autoriser exclusivement un paiement par carte bancaire pour ces locations, ce qui est plus facile pour éviter les impayés. Le paiement de proximité peut également être autorisé car il permet un paiement en numéraire chez les buralistes agréés. Ces points techniques seront validés par le Comptable Public dès que l'acte constitutif de la régie aura été proposé par le Maire.

Le régisseur et le mandataire suppléant seront également nommés par Monsieur le maire après validation du Comptable Public. Ce seront les agents administratifs de la mairie.

Au mois de février 2022, le Conseil Municipal sera consulté afin de déterminer, par délibération, les conditions d'obtention et le montant des indemnités de responsabilité du régisseur et du mandataire suppléant, ainsi que pour modifier les contrats de location pour qu'ils intègrent les nouvelles modalités de paiement.

La question se pose de la caution demandée pour une location de salle, il faut voir avec le Terminal de Paiement Electronique que soit possible d'engager la caution sans qu'elle soit pour autant encaissée. Elle pourrait être « désengagée » après l'état des lieux sortant, vierge de tout problème.

Madame Seigneuret et Monsieur Gentès demandent s'il est possible de mutualiser d'autres services facturés tels que la vente de concessions du cimetière ou la facturation de la cantine et/ou de la garderie. Monsieur Rodriguez précise que concernant les concessions du cimetière la question a été posée à la Trésorerie de Surgères par mail.

Monsieur Inès ne comprend effectivement pas pourquoi les chèques pour les concessions sont acceptés alors que ceux pour la location de salle non.

Monsieur Gentès demande s'il n'est pas possible de trouver une solution intermédiaire autre que le TPE car il aurait un coût pour la commune. Par exemple PayFip ou le paiement de proximité chez le buraliste sur facture. Pour le TPE, si cette option est choisie, il serait plus intéressant de partir sur une location que sur un achat.

Monsieur Lamoureux pense que si on mutualise plusieurs services payants, ce n'est pas inintéressant.

Madame Simonneau pense que le paiement par chèque est tout à fait possible dans le cadre d'une régie. Le problème serait pour les agents (régisseur et mandataire suppléant) qui auront tout de même à manipuler de « l'argent », chose qui les freinait pour la prise de poste.

Monsieur le Maire informe également les élus qu'il a demandé aux agents d'être vigilants quant à certaines pratiques consistant à des particuliers n'habitant pas Bouhet de louer la salle communale en passant par des « prête-noms » Bouhétails. Il a été décidé de louer la salle aux habitants de la commune, il ne faut pas y déroger.

## **FONCTION PUBLIQUE :**

### **3. Evaluations annuelles des agents**

Cette évaluation, importante pour l'employeur et pour les agents va être organisée dans les prochains jours avec monsieur le Maire.

### **4. Remises cadeaux mairie aux agents**

Monsieur le maire regrette que la situation sanitaire n'ait de nouveau pas permis aux agents de recevoir leur cadeau lors d'un moment de convivialité.

## **URBANISME / VOIRIE / PROJETS :**

### **5. Décision du Maire en matière de Droit de Prémption Urbain**

Monsieur le Maire a décidé de renoncer au droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

- ◆ 1, allée du Jaud, propriété cadastrée B 400, B 744p et B 812p. Superficie totale : 415 m<sup>2</sup>.

### **6. Attente retour SEMDAS / CAUE pour les halles**

La SEMDAS doit, début janvier 2022, envoyer à la mairie, l'étude de faisabilité (notamment économique) concernant la démolition-reconstruction des halles.

Le temps « administratif » est très long. Le projet des halles sera certainement financièrement important. Il est plus intéressant de demander des subventions sur l'ensemble du projet que petits bouts par petits bouts.

Il faudra choisir un architecte. Monsieur Lamoureux demande s'il y aura un concours d'architectes pour cela. Monsieur le Maire pense que ce ne sera pas nécessaire. Il faudra établir un cahier des charges précis de ce qui est voulu pour les halles. L'architecte qui avait travaillé pour le projet de réhabilitation de l'ancienne école en mairie était très bien, il travaille aussi pour la CDC Aunis Sud régulièrement.

### **7. Idées de projets pour l'immeuble 6/8 rue Leconte**

Monsieur le Maire rappelle aux élus la nécessité d'avancer sur ces idées rapidement. La commission urbanisme/ travaux convoquée le mercredi 12 janvier 2021 à 18 h 30 à la Mairie y pourvoira.

Il est très important de mener à son terme ce projet acquis par préemption. La piste d'un ou deux pas de porte commerciaux reste très intéressante.

### **8. Contact (Flyers) avec tous les riverains concernés par la réfection de la traverse du bourg**

Monsieur le maire rappelle qu'il n'a pas encore signé la réception de travaux pour cette réfection. Vu la situation épidémique actuelle, il semble difficile d'organiser une réunion publique sur ce point. Ainsi il propose de déposer dans les boîtes à lettres des riverains concernés un flyer leur proposant de faire connaître à la mairie les diverses anomalies et autres problèmes rencontrés... et non résolus. Ce flyer sera réalisé par la mairie sous forme d'un questionnaire ou tout autre moyen. Une fois récupéré, il sera transmis à la Direction des Infrastructures.

## **SCOLAIRE :**

### **9. Achat de détecteurs de CO2 pour l'école**

Ce point a été traité lors de la discussion au point n° 1 de l'ordre du jour.

## **INTERCOMMUNALITÉ :**

### **10. Convention de mise à disposition de service pour la mise à disposition du personnel communal pour la distribution des publications de la Communauté de Communes Aunis Sud.**

La convention permettrait à la Communauté Aunis Sud de rembourser les frais engagés par la commune co-contractante (remboursement du temps de travail et des frais de déplacement notamment).

Cette proposition n'est pas une obligation. D'ailleurs, la commune de Bouhet n'a jamais souhaité y souscrire, puisque ce sont les élus de la commune et non les agents qui sont sollicités pour la distribution des publications communales ou intercommunales.

Les élus sont unanimes pour dire qu'ils souhaitent rester dans la même dynamique. Ainsi, ils refusent la proposition de mutualisation de la Communauté de Communes Aunis Sud.

## FESTIVITÉS/ CÉRÉMONIES :

### 11. Nouvelles directives liées au COVID

Les vœux au personnel ainsi que ceux à la population ont malheureusement, et encore une fois, dû être annulés.

### 12. Elaboration carte de vœux de l'équipe municipale avec le nouveau logo

Monsieur le maire et ses adjoints ont validé une carte de vœux réalisée à partir du logo de la commune. Cette carte a été transmise aux élus à l'appui de la convocation. La police de caractère choisie a été celle qui était la plus lisible possible.

### 13. Location salle des fêtes (uniquement associations et assemblées délibérantes)

Pour répondre aux différents protocoles exigés par l'évolution de la pandémie, il a été décidé de ne pas proposer nos salles à la location pour les particuliers jusqu'à nouvel ordre (certaines prévues ont dû être annulées). Seules les associations et l'assemblée délibérante seront autorisées à poursuivre leurs activités.

### 14. Retour sur expérience / Point de situation pour les distributions cadeaux enfants et aînés ruraux

Monsieur le Maire donne la parole à madame Briffaud.

La distribution des confiseries aux enfants s'est très bien déroulée, beaucoup sont venus, mais il reste quelques sacs non récupérés qui seront sans doute donnés à la garderie périscolaire.

La commande des paniers-garnis des aînés a été faite sur la base des listes de l'an passé, il en manquait donc les jours de distribution, mais des commandes d'ajustement ont pu être faites et livrées immédiatement par le traiteur. Il ne reste plus de paniers garnis.

Un a été retourné de manière plutôt agressive car la soupe de poisson avait pris l'air et se trouvait être tournée. La personne n'a pas souhaité garder le reste du colis, d'ailleurs elle est repartie trop vite et trop énervée pour que cela ait pu lui être proposé.

Un autre retour fait état du constat que le panier était moins bien que l'an passé, « il n'y avait même pas de foie gras ».

Il faut, pour l'an prochain avoir des listes plus abouties, que ce soit pour les enfants ou pour les aînés.

Monsieur le Maire remercie Madame Briffaud du travail accompli et Madame Lamoureux pour son aide et sa présence.

## COMMISSIONS COMMUNALES / AGENDA :

### 15. Agenda

Pour rappel :

- La commission finances aura lieu **le jeudi 13 janvier 2022 à 18 h 30 à la Mairie.**
- La commission urbanisme/travaux aura lieu **le mercredi 12 janvier 2021 à 18 h 30 à la Mairie.**
- La commission voirie aura lieu **le samedi 8 janvier 2021, rendez-vous à la mairie à 9 h** avant un déplacement sur site.

### 16. Télescopage pour les CM le mardi en raison des programmations associatives

Lors de la séance de Conseil Municipal du 15 novembre dernier, les dates des prochains conseils avaient été définies par tous. Depuis, il a fallu réorganiser les séances à la salle des fêtes à cause des restrictions sanitaires. Cependant, il apparaît que l'association ABCD organise le même jour et à peu près à la même heure une activité YOGA qu'il lui est difficile de déplacer ou décaler notamment parce qu'un professeur extérieur est sollicité et qu'il a bloqué les séances à l'année. Exceptionnellement, la séance du 4 janvier a pu être modifiée. Ainsi, Monsieur le Maire, après avoir reçu un représentant de cette association, propose que les Conseils Municipaux se réunissent **le lundi** aux dates suivantes : 7/02/2022, 7/03/2022, 4/04/2022, 2/05/2022, 13/06/2022 et 4/07/2022 à l'heure habituelle. Le Tai-Chi du lundi soir pour ces dates aura lieu dans la salle annexe de la salle des fêtes.

## QUESTIONS DIVERSES et tour de table.

- ✓ Monsieur le maire donne des informations de la Communauté de Communes Aunis Sud :
  - Il apprécie que les élus municipaux aient les comptes rendus des Conseils Communautaires par mail.
  - Le projet autour de la gare de Surgères se poursuit.

- Extension du Fief Girard, parc d'activités situé à Aigrefeuille : tous les terrains sont déjà retenus.
- Situation foncière sur le territoire : augmentation démographique sur tout le territoire, plusieurs lotissements sont prévus dans plusieurs communes de la CDC (Bouhet, mais aussi le Thou avec 140 lots par exemple).

Monsieur Gentès est satisfait d'apprendre que la démographie s'intensifie sur le territoire mais est-ce que les infrastructures suivront ? Comme des gymnases par exemple ? De même pour les infrastructures culturelles ajoute Madame Villain. Monsieur le Maire répond que les petites communes ne font pas toujours le poids vis-à-vis des deux grandes communes d'Aunis Sud, en termes de projets ou de réalisations d'infrastructures.

- Monsieur Desille, Maire de Puyravault et 3<sup>ème</sup> Vice-Président à la CDC chargé de la planification, l'urbanisme et les mobilités a préparé un document explicatif sur la CDC et le pacte de gouvernance. Ce document sera expliqué aux élus du territoire par les Vice-Présidents.
- Projet de police « inter » municipale et mutualisation sur les communes du territoire. Des réunions ont eu lieu avec la Gendarmerie. Le projet est en cours.

2 agents à raison de 5 h par agent et par semaine dans une commune pour gérer les incivilités, le stationnement et l'urbanisme entre autres. Coût 9 000 € par an.

Madame Briffaud en profite pour demander si les incivilités sur la commune se sont un peu calmées. Il semblerait que oui, à part une nuisance sonore par une moto cross qui circule dans les lotissements.

✓ Madame Villain n'a rien à ajouter.

✓ Monsieur Rodriguez signale :

- Que le couvreur devrait commencer à intervenir sur la toiture de l'église soit vendredi 7 soit lundi 10 janvier 2022.
- Que la réparation de la cloche et du clocher sera discutée pour le budget 2022.
- Que des devis de columbariums, cavurnes et ossuaire ont été demandés à plusieurs entreprises, car la dernière case du columbarium existant a été vendue. L'achat d'un logiciel de gestion du cimetière sera également discuté pour le budget 2022. Il faudra revoir par délibération les tarifs des concessions. Enfin, un nouveau règlement de cimetière est en cours d'élaboration avec le secrétariat.

✓ Monsieur Lamoureux :

- Demande s'il y a des nouvelles récentes du lotissement. Monsieur le Maire lui répond que non, le projet suit son cours.
- Demande s'il y a des nouvelles suite à la visite de Madame Bernard, pour le SYRIMA. Monsieur Chauveau lui répond que la réunion est récente, pas de nouvelles pour le moment.
- Aimerais savoir comment se passe une préemption. Monsieur le maire lui explique que la décision part d'une Demande d'Intention d'Aliéner (DIA) déposée généralement par un notaire lors de la mise en vente d'un bien.

✓ Monsieur Merckel :

- Assistera à la prochaine Commission de Vie Sociale du Foyer de Vie le 26 janvier 2022 à 14 h 30.
- Informe qu'une Commission de Sécurité au Foyer de Vie aura lieu le 1<sup>er</sup> février 2022 à 9 h 30.

✓ Madame Seigneuret n'a rien à ajouter

✓ Madame Simonneau :

- Demande comment s'est déroulée cette rentrée de janvier à l'école. 2 enseignantes sont absentes, dont une pour une dizaine de jours, et ne sont pas remplacées. A propos de l'école, Madame Briffaud intervient pour informer de la gestion des « cas contact enfants » mal assurée par l'équipe éducative : sa petite fille de Grande Section n'a pas vraiment bien vécu sa mise à l'isolement. Monsieur le Maire ajoute qu'il y a une différence dans l'application du port du masque appliqué aux enfants. Les enseignantes acceptent que le masque soit porté sous le nez, et les agents municipaux appliquent le protocole à la lettre à savoir, le masque sur le nez.

✓ Monsieur Coudrin informe qu'il sera absent à la commission voirie du samedi 8 janvier 2022.

✓ Monsieur Gentès n'a rien à ajouter

✓ Monsieur Chauveau rappelle que le rendez-vous pour la commission voirie de samedi 8 est à la mairie à 9 h et que les membres de la commission se rendront sur site.

- ✓ Monsieur Inès a contacté la société qui assure la maintenance des radars pédagogiques Elan Cité sur la commune pour récupérer les informations contenues dans les appareils. Elan Cité a donné les codes bluetooth pour le faire à partir d'un ordinateur portable. Il suffira d'installer deux logiciels.

Autre information :

Un Sans Domicile Fixe allemand s'est retrouvé sur les bancs devant l'église du village. Messieurs Rodriguez et Chauveau étaient présents. Il faisait froid, les pompiers ont été prévenus et sont venus. L'homme refusant de les suivre et de signer quelque décharge que ce soit, les pompiers sont repartis sans lui. Monsieur le Maire a contacté le SAMU Social, mais n'a jamais obtenu de réponse.

Monsieur Chauveau lui a amené un sandwich et une bouteille d'eau, mais l'homme a refusé la couverture qui lui était proposée et a passé la nuit sur place. Le lendemain matin, il était parti.

Fin de séance à 21h00

Le secrétaire de séance :  
Monique BRIFFAUD

Le Maire :  
Christophe RAULT